

Conseil Municipal du mardi 26 avril 2022 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°8 du 30 novembre 2021, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 08 décembre 2021 : mois de mars

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- 1- Nouvelle organisation des brocantes sur le Domaine Public à compter de l'année 2022

FONCIER-IMMOBILIER

- 2- Déclassement d'un volume aérien consistant en une construction à usage d'habitation érigée en surplomb du domaine public, Cour du Lion d'Or à Valenciennes
- 3- Vente au profit de la SCPI Pierre Investissement 4 d'un volume aérien consistant en une partie de l'immeuble sis 10-12 rue Hon Hon à Valenciennes, construite en surplomb de la Cour du Lion d'Or.

AMENAGEMENT URBAIN

- 4- Acceptation d'une offre de concours de la SNC LIDL pour la requalification des espaces publics à l'entrée du quartier des agglomérés

PNRQAD-NPNRU

- 5- PNRQAD - Ilot Badin sarrazins - Avenant à la Convention opérationnelle du 5/10/2015 entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes portant sur la prolongation de la durée de portage
- 6- Avenant n°1 à la Convention opérationnelle entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes relative à l'opération «Valenciennes - NPNRU, Chasse Royale, avenue de Denain »

FINANCES

- 7- Don en numéraire de l'Association des Amateurs de la Porcelaine de Valenciennes pour la restauration d'une œuvre en biscuit en porcelaine, représentant une Descente de Croix, acquise par le musée en 2020.
- 8- Programmation 2022 du Contrat de Ville
- 9- SIGH-Réitération de garantie d'emprunt
- 10- Provision pour risques et charges de fonctionnement
- 11- Approbation des comptes de gestion 2021 de la ville de Valenciennes
- 12- Vote sur le compte administratif 2021 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"
- 13- Affectation des résultats de l'exercice 2021 des budgets de la ville de Valenciennes
- 14- Vote du budget supplémentaire 2022- Budget Principal
- 15- Vote du budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Rénovation Urbaine
- 16- Vote du budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Centre Aquatique
- 17- Décision Modificative N°1 exercice 2022 - Budget Annexe Parcs de stationnement

SUBVENTIONS

- 18- Avenant à la convention de subventionnement à la BGE (Boutique de Gestion Espace)
- 19- Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) des écoles publiques

RESSOURCES HUMAINES

- 20- Maintien des Commissions CAP communes entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles ;
Création d'une Commission CCP commune entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles ;
Création d'un Comité CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail commun entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles.
- 21- Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), à la Commission Consultative Paritaire (CCP) et au Comité Social Territorial (CST) et à la formation spécialisée du Comité.
- 22- Mise à jour du tableau des effectifs.
- 23- Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
- 24- Modification de la participation à la complémentaire santé et à la prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

CONVENTIONS

- 25- Renouvellement de la convention de partenariat 2022 - campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis et l'Association Citanimal.

Conseil Municipal
Compte rendu sommaire de la séance du 26 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 20 avril 2022, est réuni au lieu l'Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Bernard MOREAU, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusé(e)s avec pouvoir : M. Karim GANA excusé, qui a donné pouvoir à M. Michaël MARTINEZ, M. Jean-Marcel GRANDAME excusé, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND, M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Joëlle ANDRIS excusé, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO, M. Maurice SPRATBROW excusé, qui a donné pouvoir à Mme Elisa CAUDRELIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT excusé, qui a donné pouvoir à M. Mattéo GUALANO, M. Patrick ROUSSIES excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie BEYROUTI, Mme Elodie CARON excusé, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR.

Excusé(e)s : M. Karim GANA à la délibération 8,9 et 17 - M. Jean Marcel GRANDAME à la délibération 9 et 17 - M. Guy MARCHANT à la délibération 17

Absent(e)s : Mme Maryse DUMORTIER aux délibérations 1 à 7 incluses - Mme Isabelle DESOIL aux délibérations 1 à 11 incluses - Mme Luce TROADEC aux délibérations 1 à 10 incluses - M. Quentin OMONT aux délibérations 1 à 4 incluses, Mme Geneviève MANNARINO - Mme Kostia HUANT - M. Didier LEGRAND - M. Michel BROUILLARD.

Ordre du jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°8 du 30 novembre 2021, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 08 décembre 2021 : mois de mars 2022

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1 Nouvelle organisation des brocantes sur le Domaine Public à compter de l'année 2022

27/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, décide :
- D'abroger la délibération n° DEL2021C03N32.

FONCIER-IMMOBILIER

2 Déclassement d'un volume aérien consistant en une construction à usage d'habitation érigée en surplomb du domaine public, Cour du Lion d'Or à Valenciennes

27/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, décide :
- De reconnaître le caractère privatif et de constater la désaffectation de la partie de l'immeuble sis 10/12 rue Hon Hon à Valenciennes construite sur la base de 24 m² en surplomb de la Cour du Lion d'Or ;
- D'autoriser le déclassement du volume n°2 (volumes 2a, 2b et 2c) en surplomb du porche de la Cour du Lion d'Or, tel qu'il est défini par la division en volumes à savoir une construction à usage d'habitation dont la base présente une superficie de 24 m². Ce volume sera cédé ultérieurement à la SCPI Pierre Investissement 4 ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 Vente au profit de la SCPI Pierre Investissement 4 d'un volume aérien consistant en une partie de l'immeuble sis 10-12 rue Hon Hon à Valenciennes, construite en surplomb de la Cour du Lion d'Or.
27/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, décide :

- D'approuver la cession, à l'euro symbolique, au profit SCPI Pierre Investissement 4, le volume aérien n°2 surplombant la Cour du Lion d'Or à Valenciennes pour une superficie d'environ 24 m². Il est ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT URBAIN

4 Acceptation d'une offre de concours de la SNC LIDL pour la requalification des espaces publics à l'entrée du quartier des agglomérés
27/43

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, décide :

- D'accepter l'offre de concours proposée par la SNC LIDL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'offre de concours fixant les modalités financières de la participation de la SNC LIDL aux travaux de requalification des espaces publics situés à l'entrée du quartier des Agglomérés.

PNRQAD-NPNRU

5 PNRQAD - Ilot Badin sarrazins - Avenant à la Convention opérationnelle du 5/10/2015 entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes portant sur la prolongation de la durée de portage
28/43

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention opérationnelle signée le 5/10/2015, portant notamment sur la prolongation de la durée de portage jusqu'au 5 février 2023;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant à la convention opérationnelle du 5/10/2015.

6 Avenant n°1 à la Convention opérationnelle entre l'EPF, Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes relative à l'opération 'Valenciennes - NPNRU, Chasse Royale, avenue de Denain '
28/43

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Valenciennes, Valenciennes Métropole et l'EPF relative à l'opération « Valenciennes – NPNRU, Chasse Royale, avenue de Denain » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout avenant visant à prolonger les effets de la convention initiale pour permettre à l'EPF d'achever son intervention.

FINANCES

7 Don en numéraire de l'Association des Amateurs de la Porcelaine de Valenciennes pour la restauration d'une œuvre en biscuit en porcelaine, représentant une Descente de Croix, acquise par le musée en 2020
28/43

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, décide :

- D'autoriser la restauration de cette œuvre majeure et la proposer à la validation de la commission scientifique pour les restaurations de la DRAC,
- D'approuver ce don en numéraire de l'Association des Amateurs de la Porcelaine de Valenciennes (2APV) destiné à financer cette restauration,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte éventuel ou document afférent à ce don.

8 Programmation 2022 du Contrat de Ville
27/43

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 2 non participations au vote (Mme LORRIAUX, Mme MERIAUX), décide :

- D'approuver la programmation 2022 du Contrat de Ville tous opérateurs confondus ;

- De verser les subventions aux opérateurs selon le détail ci-après :

Porteur	Titre de l'action	Montant
ACSRV	La santé dans nos quartiers	16 106
ACSRV	Ma maison	6 879
ACSRV	Joueurs d'hier...joueurs d'aujourd'hui	3 400
ACSRV	Mon quartier, ma ville, mes cultures	15 000
ACSRV	Nos quartiers, espaces de bien-être	7 600
ACSRV	Apprentissage et essaimage à tout âge	871
FDT CENTRES SOCIAUX	Ecole, Famille, Quartier	10 500
INTERFACES	Médiation sociale et énergie	7 000
TOTAL		67 356

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants éventuels avec chacun des opérateurs qui sera subventionné par la ville.

9 SIGH-Réitération de garantie d'emprunt

28/43

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- De s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et signer tout acte ou contrat constatant l'engagement de la collectivité quant aux lignes du prêt réaménagé présentées.

10 Provision pour risques et charges de fonctionnement

30/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De procéder à une reprise de 286 352 € sur la provision pour litige suite à la clôture de 3 litiges ;
- De procéder à une reprise de 240 900€ sur la provision pour risque suite à la clôture d'un contentieux ;
- De procéder à une reprise de 29 988,02 € sur la provision pour restes à recouvrer ;
- De provisionner sur le budget général : 9 310,45 € complémentaires pour les litiges liés aux nouveaux contentieux en cours, et 96 329,76 € suite aux contentieux pour risque sur restes à recouvrer ;

Précise que le détail des provisions sur litiges est repris dans le tableau ci-dessous

PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE			
provisions pour litiges			
date	dotation	libellé	imputation
21/06/2017	270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
25/06/2019	8 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	5 832,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	33 251,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	2 000,00	Epoux X c/ Ville de Valenciennes (urba)	15112
22/10/2020	133,00	M. X c/ Ville de valenciennes (recours)	15112
22/03/2021	2 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes (urbanisme)	15112
22/03/2021	20 000,00	Recours M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/03/2021	15 028,00	M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/03/2021	720 348,84	Société X c/ Ville de Valenciennes (urbanisme)	15112
09/11/2021	515 000,00	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (Marché)	15112
22/02/2022	3 500,00	Recours M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/02/2022	4 000,00	Recours M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/02/2022	3 500,00	Recours M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/02/2022	394,16	CPAM c/ Ville de Valenciennes (responsabilité)	15112
22/02/2022	5 816,10	Mme X c/ ville de Valenciennes (responsabilité)	15112
2022	3 000,00	Recours consorts X c/ Ville de Valenciennes (urbanisme)	15112
TOTAL	1 611 803,10		
Provision risque sur restes à recouvrer - CONTENTIEUX			
25/06/2019	26 800,00	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15182
25/06/2019	163 900,00	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15182
22/10/2019	3 829 350,24	Basilique Notre Dame du Saint Cordon - Procédure en appel	15182
22/10/2020	51 000,00	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15182
09/11/2021	167 690,12	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
22/02/2022	13 958,50	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
22/02/2022	24 563,50	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
22/02/2022	21 097,80	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
2022	46 944,38	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
2022	40 484,90	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (occupation du domaine)	15182
2022	1 376,62	Recours de M x c/ Ville de Valenciennes (RH)	15182
2022	7 390,92	Recours de la société X c/ Ville de Valenciennes (cadre de vie)	15182
2022	132,94	Recours de M x c/ Ville de Valenciennes (cadre de vie)	15182
TOTAL	4 394 689,92		
Provision risque sur restes à recouvrer - RECOUVREMENT			
25/06/2019	182 125,00	Créances en litiges 2018	4912
22/10/2020	379 306,00	Ajustement 2019	4912
09/11/2021	23 575,00	Ajustement 2020	4912
2022	-29 988,02	Ajustement 2021	4912
TOTAL	555 017,98		

11 Approbation des comptes de gestion 2021 de la ville de Valenciennes

30/43

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 2 abstentions (Mme PLAQUET, M. DELOGE), décide :

- D'approuver les différents comptes de gestion des recettes et des dépenses 2021 respectivement acquittées par le trésorier municipal de Valenciennes, lesdits comptes étant conformes aux écritures tenues par l'ordonnateur. Précise que ces comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes.

12 Vote sur le compte administratif 2021 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"

30/43

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), 1 non-participation au vote (M. DEGALLAIX), décide :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,
- Se prononcer sur les comptes administratifs 2021 par budget, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	61 874 676,46	70 958 731,93	29 052 647,21	21 968 616,41	90 927 323,67	92 927 348,34
Résultat n-1		7 508 911,61	2 178 904,18		2 178 904,18	7 508 911,61
Affectation n-1				6 501 856,11		6 501 856,11
Intégration résultats par ONB	811 783,00			2 214 165,38	811 783,00	2 214 165,38
TOTAL	62 686 459,46	78 467 643,54	31 231 551,39	30 684 637,90	93 918 010,85	109 152 281,44
Résultat de clôture		15 781 184,08		-546 913,49		15 234 270,59

BUDGET ANNEXE Projets de rénovation urbaine	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	15 277,46	0,00	69 854,20	54 804,87	85 131,66	54 804,87
Résultat n-1	13 454,73			4 414 562,33	13 454,73	4 414 562,33
Affectation n-1						0,00
TOTAL	28 732,19	0,00	69 854,20	4 469 367,20	98 586,39	4 469 367,20
Résultat de clôture		-28 732,19		4 399 513,00		4 370 780,81

BUDGET ANNEXE Centre aquatique	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 542 618,59	608 372,88	1 543 040,20	54 622,60	3 085 658,79	662 995,48
Résultat n-1				19 752,54	0,00	19 752,54
Affectation n-1						0,00
TOTAL	1 542 618,59	608 372,88	1 543 040,20	74 375,14	3 085 658,79	682 748,02
Résultat de clôture		-934 245,71		-1 468 665,06		-2 402 910,77

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour chacun de ces budgets.

13 Affectation des résultats de l'exercice 2021 des budgets de la ville de Valenciennes

31/43

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), décide :

- D'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement sur le budget général :

BUDGET GENERAL	Déficit d'investissement 2021 (c/ 001)	-546 913,49
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	8 854 767,93
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	2 993 299,27
	= Besoin total de financement	-6 408 382,15
	Résultat de fonctionnement 2021	15 781 184,08
	Affectation des résultats (c/1068)	6 408 382,15
	Reprise en fonctionnement (c/002)	9 372 801,93

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : + 6 408 382,15 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 546 913,49 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 9 372 801,93 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » :

BUDGET ANRU	Excédent d'investissement 2021 (c/ 001)	4 399 513,00
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	0,00
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	0,00
	= Besoin total de financement	4 399 513,00
	Résultat de fonctionnement 2021	-28 732,19
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-28 732,19

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 4 399 513,00 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 28 732,19 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Centre Aquatique » :

BUDGET Centre aquatique	Déficit d'investissement 2021 (c/ 001)	-1 468 665,06
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	12 123,81
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	0,00
	= Besoin total de financement	-1 480 788,87
	Résultat de fonctionnement 2021	-934 245,71
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-934 245,71

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 1 468 665,06 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 934 245,71 €

14 Vote du budget supplémentaire 2022- Budget Principal

31/43

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), décide :

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la ville de Valenciennes selon le détail suivant :

BS Budget Principal			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		9 372 801,93	Chapitre 002
Opérations réelles			
Chapitre 011	1 153 850,90		
Chapitre 012	400 000,00		
Chapitre 65	325 000,00		
Chapitre 65 BA	1 562 564,90		
Chapitre 67	250 000,00	650,00	Chapitre 74
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	105 640,21	557 240,02	Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 023	6 133 635,94		
Total Dépenses	9 930 691,95	9 930 691,95	Total Recettes

INVESTISSEMENT			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2021			
	8 854 767,93	2 993 299,27	
Reprise des résultats et affectation			
Chapitre 001	546 913,49	6 408 382,15	Chapitre 10
Opérations réelles			
Chapitre 10	3 865 438,00		
Chapitre 20	- 25 663,20	159 480,00	Chapitre 13
Chapitre 204 BA	1 230 788,87	-7 392 761,18	Chapitre 16
Chapitre 21	377 000,00	4 526 189,00	Chapitre 16 - BA
Chapitre 23	8 818,28	3 865 438,00	Chapitre 26
Chapitre 27	34 000,00	-1 350 000,00	Chapitre 024
Opérations d'ordre			
Chapitre 040	557 240,02	105 640,21	chapitre 040
Equilibre			
		6 133 635,94	Chapitre 021
Total Dépenses	15 449 303,39	15 449 303,39	Total Recettes

15 Vote du budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Rénovation Urbaine

31/43

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), décide

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » selon le détail suivant :

BS Budget Annexe "Projets de rénovation urbaine"			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	28 732,19		
Equilibre			
Chapitre 023	- 52 323,00	- 23 590,81	Chapitre 75
Total Dépenses	-23 590,81	-23 590,81	Total Recettes

INVESTISSEMENT			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		4 399 513,00	Chapitre 001
Opérations réelles			
Chapitre 21	76 001,00	255 000,00	Chapitre 13
Equilibre			
Chapitre 27	4 526 189,00	- 52 323,00	Chapitre 021
Total Dépenses	4 602 190,00	4 602 190,00	Total Recettes

16 Vote du budget supplémentaire 2022 - Budget Annexe Centre Aquatique

31/43

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), décide :

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2022 du budget annexe « Centre Aquatique », selon le détail suivant :

BS Budget Annexe Centre Aquatique			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	934 245,71		
Opérations réelles			
Chapitre 011	6 060,00		
Chapitre 65	140 000,00		
Equilibre			
Chapitre 023	250 000,00	1 330 305,71	Chapitre 75
Total Dépenses	1 330 305,71	1 330 305,71	Total Recettes

INVESTISSEMENT			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2021			
	12 123,81		
Reprise des résultats			
Chapitre 001	1 468 665,06		
Opérations réelles			
		250 000,00	Chapitre 021
Equilibre			
		1 230 788,87	Chapitre 13
Total Dépenses	1 480 788,87	1 480 788,87	Total Recettes

- D'inscrire une subvention d'équilibre, à partir du budget général de la Ville vers le budget annexe Centre aquatique de 1 330 305,71 € en fonctionnement et 1 230 788,87 € en investissement.

17 Décision Modificative N°1 exercice 2022 - Budget Annexe Parcs de stationnement

26/43

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 6 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme PLAQUET, M. DELOGE, Mme LORETTE), 5 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. DI VITA, M. MARTINEZ, Mme LECLERCQ), décide :

- De voter par chapitre la Décision Modificative 2022 du budget annexe « Parcs de stationnement », selon le détail suivant :

DM N°1 Budget Annexe Parcs de stationnement			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 65	64 000,00	13 000,00	Chapitre 70
		12 000,00	Chapitre 75
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	600 000,00		
Equilibre			
Chapitre 023	- 383 150,00	255 850,00	Chapitre 77
Total Dépenses	280 850,00	280 850,00	Total Recettes

INVESTISSEMENT			
Libellé chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 20	95 850,00		
Chapitre 21	121 000,00		
Opérations d'ordre			
		600 000,00	chapitre 040
Equilibre			
		- 383 150,00	Chapitre 021
Total Dépenses	216 850,00	216 850,00	Total Recettes

SUBVENTIONS

18 Avenant à la convention de subventionnement à la BGE (Boutique de Gestion Espace)

30/43

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- D'approuver la prorogation de la convention relative au fonds de soutien de 50 000 € pour l'accompagnement à l'ouverture de nouveaux commerces en Centre-Ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout document y afférent.

19 Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) des écoles publiques

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver les montants des subventions pour chaque O.C.C.E ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions qui seront imputées sur les crédits au B.P 2022

RESSOURCES HUMAINES

20 Maintien des Commissions CAP communes entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles ; Création d'une Commission CCP commune entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles ; Création d'un Comité CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail commun entre la Ville, le C.C.A.S. et la Caisse des écoles

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- De maintenir le fonctionnement actuel des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C communes à la Ville, au CCAS et à la Caisse des écoles et rattachées à la Ville qui en assure le fonctionnement ainsi que l'établissement des listes d'aptitudes prévues par l'article L523-3 du Code Général de la Fonction Publique précitée ;
- De créer une Commission Consultative Paritaire unique commune entre la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles rattachée à la ville qui en assure le fonctionnement ;
- De créer un Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail commun entre la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles rattaché à la Ville qui en assure le fonctionnement ;
- De décider que ces instances consultatives seront mises en place à l'issue des élections des représentants du personnel du 8 décembre 2022.

21 Fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), à la Commission Consultative Paritaire (CCP) et au Comité Social Territorial (CST) et à la formation spécialisée du Comité.

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires avec le nombre égal de suppléants aux Commissions Administratives Paritaires entre les différentes catégories de la manière suivante :

CAP	Effectif relevant de la CAP	Clé de répartition	Nombre de représentants du personnel titulaires
Catégorie A	98	Effectif au moins à 40 et inférieur à 250	4
Catégorie B	132	Effectif au moins à 40 et inférieur à 250	4
Catégorie C	450	Effectif au moins à 250 et inférieur à 500	5

- De fixer le nombre de représentants titulaires avec le nombre égal de suppléants à la Commission Consultative Paritaire de la manière suivante :

Effectif relevant de la CCP	Clé de répartition	Nombre de représentants du personnel titulaires
228	Effectif au moins à 100 et inférieur à 250	4

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 8 et un nombre égal de représentants suppléants ;

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée du comité à 8 et que chaque titulaire dispose de 2 suppléants ;
- De maintenir le Paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants au sein du Comité Social Territorial et au sein de la formation spécialisée du comité ;
- De recueillir les avis des représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial et au sein de la formation spécialisée du comité ;
- De communiquer immédiatement, aux organisations syndicales, la présente délibération portant fixation du nombre de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires, à la Commission Consultative Paritaire et au Comité Social Territorial et à la formation spécialisée du comité ainsi que les informations relatives aux parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte.

22 Mise à jour du tableau des effectifs.

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois proposés :
 - La création d'un emploi d'ATSEM Principale de 2^{ème} Classe à temps non complet (24/35^{ème}) correspondants aux fonctions d'ATSEM.
 - La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (32/35^{ème}) correspondant aux fonction d'Agent d'Entretien à l'école Plaine de Mons.
 - La création d'un emploi de Coordinateur France Services à temps complet (35/35^{ème}) relevant de la catégorie B au grade de Rédacteur, Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe ou Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe.
 - La suppression d'un emploi d'Encadrant Technique aux Cimetières à temps complet (35/35^{ème}) relevant de la catégorie B au grade de Technicien, Technicien Principal de 2^{ème} Classe ou Technicien Principal de 1^{ère} Classe.
 - La suppression d'un emploi de Coordinateur des Financements CAF à temps complet (35/35^{ème}) relevant de la catégorie A au grade d'Attaché Principal.
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

23 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide

- D'autoriser la création de ces emplois non permanents dans les conditions présentées ci-dessous ;

Fonction	Nombre d'emplois non permanent à créer	Formation	Grade/échelon de rémunération
Directeur	1 emploi à temps complet	BAFD ou équivalent	Adjoint d'animation au 10 ^{ème} échelon
Assistant sanitaire	2 emplois à temps complet	BAFA + titulaire PSC1	Adjoint d'animation au 6 ^{ème} échelon
Animateur	52 emplois à temps complet	Titulaire BAFA	Adjoint d'animation au 5 ^{ème} échelon
		Formation BAFA en cours	Adjoint d'animation au 1 ^{er} échelon
Agent d'entretien	4 emplois à temps complet	/	Adjoint technique au 10 ^{ème} échelon

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

24 Modification de la participation à la complémentaire santé et à la prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent proposée pour la complémentaire santé ;
- D'approuver la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent proposée pour la prévoyance.

CONVENTIONS

25 Renouvellement de la convention de partenariat 2022 - campagne de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis et l'Association Citanimal

31/43

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- De verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la somme de 2 800 €, correspondant à la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification, à hauteur de 50 %, pour les 80 chats estimés en 2022 ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Association CITANIMAL et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer.

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes verte et solidaire »

Mme Luce Troadec :

Monsieur le maire, je ne reprendrai pas ici le récit des mésaventures survenues à un jeune militant de la France Insoumise le soir du premier tour des élections présidentielles dans notre ville. J'imagine que vous en êtes pleinement informé. Ces événements ont été traumatisants pour l'intéressé et choquants pour notre formation politique et pour l'ensemble de nos concitoyens. Dans un souci de transparence nous vous demandons de bien vouloir revenir sur ces événements. En tant que maire, responsable de la bonne tenue des élections et chef de la police municipale, quel est votre éclairage ? Pouvez-vous nous expliquer comment une enveloppe contenant 100 bulletins de vote a-t-elle pu échapper à la vue du président du bureau ? Pourquoi cet incident n'a-t-il pas été mentionné sur le PV du bureau ? Pourquoi un simple témoin du dépouillement a-t-il été pris en photo et incriminé ? L'intervention de la police vous semble-t-elle avoir été proportionnée ? Prévoyez-vous une forme d'excuse à l'égard de ce citoyen ? Dans l'avenir la tenue des bureaux de vote pourraient-ils inclure systématiquement des conseillers municipaux non-majoritaires ?

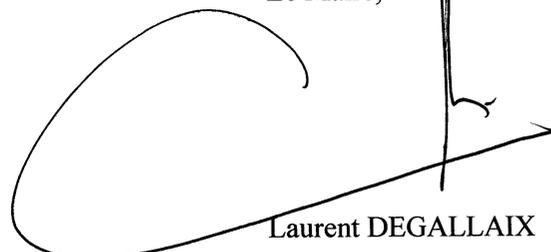
M. Quentin Omont :

M. le Maire, il y a un an déjà, lors du conseil municipal du 14 avril 2021, nous vous alertions sur le manque de dialogue et de concertation avec les riverains concernés par les projets immobiliers et les aménagements du Faubourg de Cambrai. Depuis cette date, un nouveau permis de construire a été déposé par Sigla-Neuf pour 70 logements supplémentaires, les questions de densité de circulation lié à l'augmentation du nombre d'habitants dans le quartier, de pollution/dépollution des sols sur la friche Amival, de pollution de l'air lié aux rejets de l'usine RHI Magnesita située de l'autre côté de l'Escaut, de nuisances sonores liées à cette même usine et au trafic ferroviaire... continuent de se poser. Les courriers d'alerte de ces riverains demeurent sans réponse. Ces risques sont réels et manifestement sous-estimés par le promoteur et la ville de Valenciennes. Ils concernent les riverains actuels mais aussi les futurs habitants du quartier, et engagent la responsabilité de la mairie. Pouvez-vous répondre publiquement à ces inquiétudes ou prendre l'engagement d'un dialogue régulier avec ces riverains en lien avec le promoteur ?

La séance est levée à 18 h 00

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **- 5 MAI 2022** pour y demeurer jusqu'au **- 5 JUL. 2022**

A Valenciennes, le **- 5 MAI 2022**
Le Maire,



Laurent DEGALLAIX